

[Max Thurian. La Confession. Luther et Calvin - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0395

SourceBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

tence.⁷» La Confession d'Augsbourg déclare : « La pénitence consiste proprement dans ces deux parties. L'une est la contrition, soit les terreurs qui frappent la conscience par la connaissance du péché, l'autre est la foi, qui est conçue par l'Évangile ou l'absolution, et il (le pécheur) croit que ses péchés lui sont remis à cause du Christ, il console sa conscience et il la libère de ses terreurs.⁸»

Pour Calvin, la pénitence n'est pas un sacrement car « ce n'est point une cérémonie externe instituée du Seigneur à la confirmation de notre foi », et encore parce qu'« il n'y a nulle promesse de Dieu, qui est le fondement unique du sacrement » ; en effet, « la promesse des clefs n'appartient nullement à faire quelque état particulier d'absolution, mais seulement à la prédication de l'Évangile »⁹. Si encore le sacrement consistait dans « l'absolution du prêtre » et non pas dans la « pénitence, ou intérieure ou extérieure »¹⁰, Calvin serait disposé à comprendre¹¹. Mais il préfère ne pas faire de concession et renoncer catégoriquement à la pénitence comme sacrement, même au sens luthérien, semble-t-il. Son argumentation contre la pénitence comme sacrement se borne à s'étonner de l'absence d'une matière.

Or, ce n'est point parce qu'il n'y a pas une « matière » (au sens vulgaire) qu'il n'y a pas de sacrement. La définition du sacrement qu'il prétend tirer de saint Augustin est une définition entre beaucoup, arbitraire, extra-biblique. En outre, comment ne voit-il pas ici la promesse si explicite du Christ à ses Apôtres concernant la rémission des péchés ? En conclusion, pour Calvin, « on parlera

BnF
MSS

pas de verso